en date du 01/03/2021 ; REFERENCE ACTE : DEL_2021_26



DEL-2021-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

Nombre de membres en exercice

27

Présents et représentés

27

SEANCE du 26 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un Le vingt-six du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix-neuf février deux mil vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Délibération Date

d'affichage

1 MARS 2021

Déposée en Préfecture le

1 MARS 2021

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Gilles FRANÇOIS, GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Charlotte JULIEN est désignée en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZAE ESPACES LEADERS SECTEUR DU PRÉ CHARDON - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La zone d'activités « Espace Leaders », créée en 1983, est située à l'ouest du territoire d'Alby-sur-Chéran. Elle est composée de plusieurs secteurs répartis de part et d'autre de l'autoroute A 41. La majorité des terrains est aujourd'hui occupée.

Le PLUI-H du Pays d'Alby prévoit le confortement du pôle majeur de l'Espace Leaders. A cet effet, le secteur de « Pré Chardon » est inscrit dans le plan de zonage pour l'urbanisation à destination de l'accueil d'activités économiques. Ce tènement d'une superficie d'environ 1.7 ha est délimité au nord par le diffuseur autoroutier n° 15 de l'A41 et à l'ouest par le parking relais « Alby-sur-Chéran ».

Le Grand Annecy est compétent pour le « développement économique » et « l'aménagement de l'espace communautaire ». Il souhaite développer « Pré Chardon » pour accueillir des activités économiques.

Dans un contexte de rareté du foncier et de déséquilibre entre offre et demande de foncier économique. ces terrains entièrement publics apparaissent comme un lieu stratégique à développer. Aménagé, il pourra offrir deux à trois lots viabilisés pour les entreprises.

La consultation qui fait l'objet de la présente délibération permettra de choisir un bureau d'études de maîtrise d'œuvre pour aménager le secteur de « Pré Chardon ». Il aura pour missions les études d'aménagement, le suivi du chantier et les missions complémentaires de suivi administratif.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20210226-DEL_2021_26-DE en date du 01/03/2021 ; REFERENCE ACTE : DEL_2021_26

La durée prévisionnelle des études est estimée à 18 mois.

LE BUREAU DECIDE:

- de lancer une consultation pour désigner un prestataire chargé des missions de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du secteur de « Pré Chardon »,
- de confirmer que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A l'UNANIMITÉ

Voix POUR: 27

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.